

# Points saillants de la Mise à jour économique du printemps de 2026

GRUPE PLANIFICATION DE PATRIMOINE AVANCÉE



Le 28 avril 2026, le ministre des Finances et du Revenu national, François-Philippe Champagne, a déposé la Mise à jour économique du printemps de 2026 (la « Mise à jour »). Il s'agit de la première mise à jour économique du printemps après que le dépôt du budget fédéral eût été déplacé à l'automne en 2025. Puisqu'aucun budget fédéral n'a été déposé plus tôt cette année et compte tenu du récent passage à un gouvernement majoritaire, les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fédéral fournisse une orientation claire concernant ses priorités et ses initiatives prévues. Dans l'ensemble, la Mise à jour présente relativement peu d'éléments qui n'avaient pas été annoncés auparavant, en plus de contenir des perspectives financières améliorées, le déficit prévu ayant diminué malgré de nouvelles dépenses nettes de 37,5 milliards de dollars.

## Le point sur l'économie canadienne

La Mise à jour prévoit un déficit de 66,9 milliards de dollars pour l'exercice 2025-2026, contre 78,3 milliards dans le budget de 2025. En 2026-2027, le déficit devrait s'élever à 65,3 milliards de dollars, et d'ici 2030-31, il devrait descendre pour toucher 53,2 milliards de dollars.

Le déficit mis à jour pour 2025-2026 est inférieur de 11,4 milliards de dollars à la prévision du budget de 2025, ce qui reflète des revenus plus élevés que prévu et une hausse des recettes fiscales tirées des particuliers et des sociétés. La Mise à jour comprend également de nouvelles mesures nettes totalisant 37,5 milliards de dollars en six ans, lesquelles sont principalement axées sur l'abordabilité et le soutien face au coût de la vie.

La dette fédérale est estimée à 1 330 milliards de dollars pour le dernier exercice et devrait atteindre 1 630 milliards de dollars d'ici la fin de la décennie. Le ratio de la dette au PIB devrait s'élever à 41,5 % en 2026-2027, et demeurer globalement stable jusqu'en 2030-2031.

Bien que les déficits et les ratios de la dette prévus demeurent élevés par rapport au budget de 2025, le ratio du déficit au PIB devrait continuer de diminuer dans l'horizon prévisionnel allant jusqu'en 2030-31.

## Mesures fiscales

### Réduction des cotisations au RPC

La Mise à jour comprend un plan visant à réduire le taux de cotisation au RPC de base de 9,9 % à 9,5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Les employés et les employeurs verront leurs cotisations au RPC diminuer en

### Faits saillants :

- Le déficit prévu est maintenant de 66,9 milliards de dollars, en baisse par rapport aux 78,3 milliards prévus dans le budget de 2025.
- Aucun changement du taux d'imposition du revenu des particuliers ou des sociétés
- Aucun changement du taux d'inclusion des gains en capital

raison de la réduction du taux. Selon la Mise à jour, un employé gagnant 70 000 \$ et son employeur économiseraient chacun environ 133 \$ par année par suite de ce changement. Pour les propriétaires d'entreprises constituées en société, ces changements pourraient également être pris en compte dans leur analyse continue des dividendes par rapport aux salaires à compter de 2027, bien que leur incidence sera modeste.

### **Exonération fiscale pour les fiducies collectives des employés**

Une fiducie collective des employés (FCE) est un outil permettant aux employés de détenir indirectement des actions de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Introduites en 2021, les FCE constituent une option additionnelle dans la planification de la relève des propriétaires d'entreprise. Afin d'encourager l'utilisation des FCE, une exonération fiscale temporaire d'une tranche de 10 millions de dollars de gains en capital pour les particuliers vendant leurs actions admissibles à une FCE avait été annoncée dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023. Cette exonération devait expirer à la fin de 2026. La Mise à jour propose de rendre cette exonération permanente.

### **Prolongation du délai de grâce du Régime d'accession à la propriété**

Le gouvernement a reconnu les problèmes d'abordabilité auxquels font face les acheteurs nouveaux et éventuels d'une première propriété. La Mise à jour propose de prolonger le délai de grâce relatif au remboursement du Régime d'accession à la propriété (RAP) de deux à cinq ans pour les personnes effectuant leur premier retrait entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 31 décembre 2028. Cette prolongation du délai de grâce s'applique déjà aux retraits effectués entre 2022 et 2025. Si cette proposition est adoptée, la mesure pourrait permettre d'alléger d'au plus 4 000 \$ par année le fardeau financier de chaque participant pendant les trois années où il n'aura pas à commencer à rembourser les montants retirés de son REER.

### **Amélioration de l'accès au Crédit d'impôt pour personnes handicapées**

Le Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) procure aux personnes en situation de handicap un allègement fiscal et un accès à d'importantes prestations d'invalidité. La Mise à jour propose plusieurs mesures pour améliorer l'accès au CIPH. La Mise à jour décrit les plans visant à simplifier le processus de demande pour les personnes ayant certains troubles médicaux de longue durée, à élargir la liste des professionnels de la santé qui peuvent attester de l'admissibilité et à permettre aux tuteurs et curateurs publics des provinces et des territoires d'attester de l'admissibilité des adultes sous leur tutelle. Ces changements devraient accroître l'accès au CIPH et aux prestations fédérales connexes, ce qui représente un soutien supplémentaire d'environ 345 millions de dollars sur six ans.

## **Mesures déjà annoncées**

Dans le cadre de la Mise à jour, le gouvernement a réaffirmé son engagement à l'égard d'une longue liste de mesures déjà annoncées qui auront une incidence sur la population canadienne. Voici un aperçu des mesures les plus pertinentes déjà annoncées.

### **Suspension de la taxe d'accise sur le carburant**

Réduction temporaire des taux de taxe d'accise fédérale sur l'essence, le diesel et les carburants d'aviation pour les fixer à 0,00 \$ du 20 avril au 7 septembre 2026, permettant ainsi de réduire à court terme les prix élevés du carburant.

## Allègement du droit d'accise sur l'alcool

Prolongation de deux ans du plafond de 2 % sur les rajustements en fonction de l'inflation des droits d'accise sur la bière, le vin et les spiritueux, en plus de la réduction soutenue des taux sur les premiers 15 000 hectolitres de bière brassée au Canada, afin d'aider les producteurs et de limiter légèrement les pressions sur les prix pour les consommateurs.

## Régimes enregistrés et placements admissibles

Travaux en cours concernant les règles relatives aux placements admissibles dans les régimes enregistrés et les modifications techniques connexes qui s'appliquent à la construction de portefeuilles dans les REER, les CELI, les FERR et d'autres comptes enregistrés.

## Économie propre et incitatifs aux investissements des entreprises

Confirmation de mesures comme la passation en charges immédiate pour certains bâtiments de fabrication ou de transformation et pour les serres, et élargissement des critères d'admissibilité aux crédits d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre, ce qui peut influencer les décisions d'investissement des entreprises et les occasions sectorielles.

## Divers

### Fonds pour un Canada fort

La Mise à jour présente le Fonds pour un Canada fort, un nouveau fonds d'investissement souverain destiné à servir de point d'ancrage à long terme pour les investissements stratégiques dans l'économie canadienne. Exploité sur une base commerciale, le fonds permettra d'investir des capitaux dans des projets et des entreprises canadiens qui contribuent aux progrès réalisés dans le cadre des priorités nationales, notamment la croissance propre, les minéraux essentiels, la fabrication de pointe et la sécurité économique. Sa structure est conçue de manière à attirer d'importants investissements conjoints du secteur privé tout en offrant aux Canadiens la possibilité de participer directement aux initiatives. Dans le cadre de ce mandat, le Fonds pour un Canada fort vise à appuyer le développement de secteurs de grande valeur et à générer des rendements financiers durables pour le pays.

### Initiatives économiques stratégiques

En plus de la création du Fonds pour un Canada fort, la Mise à jour présente un ensemble plus vaste d'initiatives visant à renforcer la capacité économique à long terme du Canada. Il s'agit notamment de grands projets d'intérêt national, d'une modernisation accrue du secteur de la défense et de mesures visant à accélérer les investissements dans l'économie propre, à renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement et à améliorer les corridors commerciaux et énergétiques essentiels. Ensemble, ces initiatives visent à canaliser les capitaux du secteur privé dans des secteurs considérés comme essentiels à la compétitivité et à la sécurité économique futures du Canada, ce qui reflète une approche coordonnée pour soutenir une croissance soutenue à long terme.

*Les renseignements contenus aux présentes sont fournis à titre informatif seulement. Ces renseignements ne sont pas des conseils financiers, juridiques ou fiscaux ni des conseils en placement. La Financière Wellington-Altus inc. (« Wellington-Altus ») est la société mère de Wellington-Altus Gestion Privée (« WAGP »), de Wellington-Altus Conseil Privé (« WACP »), d'Assurance Wellington-Altus inc. (« AWAI »), du Groupe Solutions Wellington-Altus inc. (« GSWA »), de Solutions de conseillers indépendants inc (« SCI ») et de Wellington-Altus É.-U. Wellington-Altus (WA) et ne garantit pas l'exactitude ou l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document.*

*© 2026 Wellington-Altus Gestion Privée inc., Wellington-Altus Conseil Privé inc., Assurances Wellington-Altus inc., Groupe Solutions Wellington-Altus inc., Solutions de conseillers indépendants inc. et Wellington-Altus É.-U. inc., 2025. TOUS DROITS RÉSERVÉS. AUCUNE UTILISATION OU REPRODUCTION SANS AUTORISATION.  
[www.wellington-altus.ca](http://www.wellington-altus.ca)*